

la Saskatchewan, fait autorité sur le sujet de cette terrible maladie. J'espère que la collaboration et l'assistance de ces médecins, sur laquelle je puis compter en général, me permettront de tracer un plan défini pour la lutte contre cette maladie. Comme je le disais, les crédits supplémentaires, dont le comité sera probablement saisi plus tard au cours de la soirée, comprendront une somme avec laquelle on pourra commencer ce travail au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Quelqu'un a proposé de commencer par une inspection des réserves, qui serait faite par une équipe volante de médecins, et qui pourrait indiquer à quel point la maladie en est rendue dans les cas particuliers.

Le très hon. M. BENNETT: Il faudrait pour cela un outillage de radiologie.

L'hon. M. CRERAR: Depuis plusieurs années, le sanatorium Ninette dirige au Manitoba une clinique qui se déplace et visite les diverses localités. Son outillage pourrait être utilisé à très peu de frais additionnels pour l'examen des Indiens sur les réserves. Je demande au comité de vouloir bien accepter ma parole quand je dis que je comprends bien l'importance de ce problème. Nous nous y attaquerons aussi intelligemment que possible. Il vaut mieux débiter de la bonne manière que de vouloir construire des sanatoriums coûteux qui n'atteindraient pas le but visé. De toute façon, je donne au comité l'assurance que notre intention est de consulter les autorités les plus compétentes et les plus expérimentées, d'étudier le problème et de découvrir, si possible, une méthode de le résoudre. J'ignore si je pourrais rien ajouter d'important mais le comité peut être sûr que le ministère saisit parfaitement l'importance du problème. Nul doute que les sommes destinées à l'administration des affaires indiennes sont quelque peu restreintes. Au cours de cette année civile, nous aurons déboursé pour services médicaux aux Indiens de tout le pays près d'un million en chiffres ronds; les chiffres définitifs jusqu'au 31 mars me manquent. Les secours aux Indiens atteindront à peu près un montant égal. Les soins médicaux et l'hospitalisation, l'assistance et l'instruction constituent les articles les plus importants des crédits affectés à l'administration des affaires indiennes. Si nous pouvions trouver un moyen de réduire, disons de \$500,000, les frais d'assistance aux Indiens, nous pourrions consacrer ce montant à d'autres services. Je le répète, il importe d'examiner la question dans son ensemble. Il n'y a pas de doute que dans les parties septentrionales des provinces de l'Ouest, les moyens naturels d'existence de cette population ont presque

[L'hon. M. Crerar.]

entièrement disparu. L'Indien est, par tradition, un chasseur expérimenté, un trappeur et un homme qui vit au grand air. Il en est particulièrement ainsi des parties septentrionales des provinces où l'agriculture n'est pas praticable.

J'ai déjà discuté avec les premiers ministres de deux des quatre provinces de l'Ouest la question de réserver des zones où les animaux à fourrure peuvent être rétablis et où seuls les Indiens auront le droit de chasser. Il sera peut-être nécessaire de dépenser un peu d'argent pour ce projet, mais nous espérons nous entendre avec les provinces dans le but de réserver des zones convenables, peut-être sous forme de baux à long terme, qui nous permettront de rétablir les animaux à fourrure et procurer ainsi un moyen d'existence aux Indiens des territoires adjacents. Les Indiens sont instinctivement amis de la conservation. Le dépeuplement des animaux à fourrure n'est pas dû à la chasse qu'ils en ont faite eux-mêmes mais à la chasse désordonnée poursuivie par les blancs, qui, à cet égard, n'ont pas le moindre sens de conservation.

J'ai mentionné ces choses très à la hâte pour montrer au comité la gravité du problème que nous devons envisager. La population indienne augmente au taux, je dirai, de 1,200 à 1,500 habitants par année. Si nous parvenons à réduire les ravages de la tuberculose et à amener les Indiens à un meilleur régime de vie, au moyen d'éducation et d'autres méthodes, la population s'accroîtra sans doute plus rapidement. Si, malgré nos efforts, les Indiens ne parviennent pas à se suffire à eux-mêmes, il est clair comme le jour que nous serons dans l'obligation d'augmenter nos dépenses annuelles pour prendre soin d'eux. A cette fin, il faut un travail pratique.

Quant aux considérations politiques touchant les soins médicaux en vertu de l'administration des affaires indiennes, je ne veux m'exposer à aucune critique. Je conviens absolument avec l'honorable député de Renfrew-Sud que c'est une question trop importante pour l'assujettir à des considérations politiques.

M. NEILL: Je suis parfaitement d'accord avec le ministre pour tout ce qu'il a dit au sujet de la tuberculose et en particulier en ce qui regarde l'utilité douteuse d'hospitaliser les Indiens dans des sanatoriums. J'ai connu des Indiens qui se trouvaient mieux de la vie en plein air même dans des conditions peu hygiéniques. Le ministre nous a dit que parmi les méthodes qu'il avait l'intention d'adopter pour lutter contre la tuberculose il y avait l'éducation.

C'est justement à ce propos que je voulais dire qu'on a besoin de reconstruire le pensionnat indien d'Alberni, qui a été incendié